

Marseille le 21 MAI 2026

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
au titre de l'article L.180-10-1 du code de l'environnement
concernant le projet porté par la **SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES MOTEURS BAUDOIN (SIMB)**
située sur la commune de Cassis

Conformément aux articles L.181-10, L.181-10-1 et R.181-36 du code de l'environnement il sera procédé **du lundi 22 juin 2026 au mardi 22 septembre inclus**, soit pour une durée de trois mois, à une consultation sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la **SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES MOTEURS BAUDOIN (SIMB)** pour son projet situé sur le territoire de la **commune de Cassis – 13260**.

Les autres communes impactées par cette consultation sont Aubagne, Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bédoule.

Le projet consiste en la mise en place d'une nouvelle cellule d'essai de moteurs de groupes électrogènes d'une puissance unitaire de 6 MW sur le site existant (projet GENSET). Le projet intègre également des modifications sur le procédé d'application de peintures avec un nouvel atelier de peinture et une extension du bâtiment industriel sur le territoire de la commune de Cassis.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une procédure de concertation préalable.

A été désigné par le tribunal administratif de Marseille, pour conduire cette consultation du public :

- en qualité de commissaire enquêteur titulaire, monsieur Alain Mailliat, ingénieur CEA Cadarache,
- en qualité de commissaire enquêteur suppléant, monsieur Patrick Lemoine, consultant en communication et relations institutionnelles.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale contient une étude d'impact et un résumé non technique, qui fera l'objet d'un avis de l'autorité environnementale et d'un mémoire en réponse de l'exploitant, ainsi que des avis réglementairement requis.

Les pièces du dossier sont tenues à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation :

- sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-Carrieres-et-Geothermie/Cassis>
- sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7383/>
- sur support papier, sur demande formulée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation du public auprès de :
la préfecture des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret, CS 80001, 13282 Marseille Cedex 06, à la Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement (DCLE), Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM), prise de rendez-vous par téléphone au 04.84.35.42.64
- à la mairie de Cassis, aux horaires habituels d'ouverture ; Hôtel de Ville place Baragnon 13260 Cassis.

Le public pourra consigner directement ses observations et ses propositions pendant toute la durée de la consultation publique :

- sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7383/>
- par voie électronique à l'adresse : consultation-du-public-7383@registre-dematerialise.fr
- par correspondance, à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Cassis Hôtel de Ville place Baragnon 13714 Cassis cedex
- lors des permanences assurées personnellement par le commissaire enquêteur en :

Mairie de Cassis à l'adresse précitée :

- le lundi 22 juin 2026 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 5 août 2026 de 14h00 à 17h00
- le mardi 22 septembre 2026 de 14h00 à 17h00

Mairie de Carnoux-en-Provence - 110 boulevard du Maréchal Juin :

- le mercredi 1^{er} juillet 2026 de 14h00 à 17h00

Mairie d'Aubagne - 180 traverse de la Vallée, service urbanisme :

- le jeudi 6 août 2026 de 14h00 à 17h00

Mairie de Roquefort-la-Bédoule - Place de la Libération - service urbanisme

- le lundi 7 septembre 2026 de 14h00 à 17h00

Une **réunion publique d'ouverture** sera organisée en présence du commissaire enquêteur et des représentants de la SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES MOTEURS BAUDOIN le **30 juin 2026 de 14h30 à 16h30** à la Maison de l'Europe et de la Vie Associative, Hôtel Martin Sauveur, 4 rue Séverin Icard à Cassis.

Une **réunion publique de clôture** sera organisée dans les mêmes conditions que la réunion publique d'ouverture le **mardi 8 septembre 2026 de 15h00 à 17h00**.

Toute information sur le projet peut également être obtenue auprès de **monsieur Mouhamadou CISSE responsable QHSE, de la SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES MOTEURS BAUDOIN: m.cisse@baudouin.com**

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au plus tard à la publication de la décision, et pendant une durée d'un an aux adresses précitées :

- sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône,
- sur le site internet dédié à la consultation.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale, ou de refus, est le **préfet des Bouches-du-Rhône**, après avis, le cas échéant, du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral, assorti de prescriptions, en tant que décision individuelle. Cette décision sera mise en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.